

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

Séance du 28 NOVEMBRE 2018 -Compte rendu sommaire

L'an deux mil dix-huit, mercredi vingt-huit novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

**Présents :** Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Cédric CAHU, Olivier CHARMARTY, Valérie VICTOIRE, Nicolas BLIN, Julie PHILIPPE (à partir du point n°2) Sophie DROUAIRE, Céline RICHARD, Hubert FOLLIOU, Francis DOREY, Nadège LEROSIER.

**Procurations :** Julie PHILIPPE à Mélanie LEPOULTIER (pour le point N°1)  
Rachel BOBEE à Cédric CAHU.  
Nathalie GUILBERT à Valérie Victoire  
Serge GUILLOTIN à Nadège LEROSIER.

**Secrétaire de séance :** Nadège LEROSIER

**Date de convocation :** 20/11/2018.

### **-1- LOTISSEMENT LES POMMIERS : CONVENTION AVEC LE SDEC ENERGIE.**

En juin 2012, la Commune de SOMMERVIEU et le SDEC ENERGIE ont signé une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'œuvre au titre des travaux de basse tension électrique et éclairage public du lotissement Les Pommiers, comprenant également des modalités financières. En novembre 2016, la convention avait été prorogée jusqu'au 05/06/2018. Les travaux définitifs d'éclairage public devant être assurément achevés fin 2019, il convient donc de proroger ladite convention par un avenant (voir pièce jointe).

L'avenant prolonge la durée de la convention jusqu'au 31/12/2019. Le Bureau syndical du SDEC ENERGIE a adopté ledit avenant le 19/10/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant présenté et autorise Mme le Maire à le signer.

### **-2- LOTISSEMENT LES POMMIERS : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.**

La commune de Sommervieu, par délibérations du Conseil Municipal du 13/01/2012 et du 24/02/2012 a attribué les quatre lots relatifs aux travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Pommiers ». Par délibération du 04/05/2012, le conseil municipal avait voté les avenants suivants pour les travaux de 1<sup>ière</sup> phase : avenant n°1 du lot n°2 « Alimentation en eau potable » et avenant dn°1 du lot n°3 « Réseaux divers ».

Au cours de l'exécution des travaux de 2<sup>ième</sup> phase, des modifications sont intervenues donnant lieu à l'établissement de ces avenants.

### **LOT N° 1 – VOIRIES – ASSAINISSEMENT - AVENANT N°1**

Attributaire : entreprise JONES TP – 14310 VILLERS BOCAGE  
Marché initial - montant : 266420.45 € HT soit 319704.54 € TTC.  
**Avenant n° 1 - montant : +32502.50 € HT soit +39003 € TTC**  
Nouveau montant du marché : 298922.95 € HT soit 358707.54 € TTC  
% d'écart introduit par l'avenant : +12.2%

Après étude de l'avenant et de ses pièces complémentaires,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28/11/2018,

**DECIDE**, à l'unanimité,

-1- de valider l'avenant n°1 du lot n°1 d'un montant de +32502.50 € HT soit +39003 € TTC portant le nouveau montant du marché à 298922.95 € HT soit 358707.54 € TTC -2- d'autoriser Mme le maire à le signer.

### LOT N°3 – RESEAUX DIVERS - AVENANT ° 2

Attributaire : entreprise SORAPEL...50680 CERISY LA FORET ...  
Marché initial - montant : 72981.95 € HT soit 87286.41 € TTC  
Avenant n° 1 - montant : ...+4258 € HT soit 5092.57 € TTC.  
Montant du marché : 77239.95 € HT soit 92378.98 € TTC  
**Avenant n° 2 : 1214.70 € HT soit 1457.84 € TTC**  
Nouveau montant du marché : 78454.65 € HT soit 94145.58 € TTC  
% d'écart produit par l'avenant : +1.57%

Après étude de l'avenant et de ses pièces complémentaires,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28/11/2018,

**DECIDE**, à l'unanimité,

-1- de valider l'avenant n°2 du lot n°3 d'un montant de 1214.70 € HT soit 1457.84 € TTC portant le nouveau montant du marché à 78454.65 € HT soit 94145.58 € TTC  
-2- d'autoriser Mme le maire à le signer.

### LOT N° 4 – ESPACES VERTS – PLANTATIONS – CLOTURES - AVENANT N°1

Attributaire : entreprise SARL CLEAN PAYSAGE – 14190 LE BU SUR ROUVRES  
Marché initial - montant : 14791.06 € HT soit 17749.27 € TTC.  
**Avenant n° 1 - montant : -7968.06 € HT soit -9561.67 € TTC**  
Nouveau montant du marché : 6823 € HT soit 8187.60 € TTC  
% d'écart introduit par l'avenant : -53.87%

Après étude de l'avenant et de ses pièces complémentaires,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28/11/2018,

**DECIDE**, à l'unanimité,

-1- de valider l'avenant n°1 du lot n°4 d'un montant de -7968.06 € HT soit -9561.67 € TTC portant le nouveau montant du marché à 6823 € HT soit 8187.60 € TTC  
-2- d'autoriser Mme le maire à le signer.

### -3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE A L'USIBN.

Mme le Maire expose au conseil municipal que la convention de mise à disposition des installations sportives du stade à l'Union Sportive Intercommunale du Bessin arrive à échéance le 31/12/2018. Une nouvelle convention pour les années 2019-2020 est présentée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- 1- d'accepter les termes de la convention présentée.
- 2- autorise Mme le Maire à la signer.

### -4- CHOIX DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 12/07/2018, le conseil municipal a retenu le cabinet WALA de Caen pour créer le nouveau logo de la commune.

La commission information a examiné les propositions du cabinet et a donné un avis favorable à la proposition n°3.

La proposition est présentée aux membres du conseil municipal.

Par 12 voix pour, 3 abstentions, 0 contre, le conseil municipal retient la proposition n°3 du cabinet WALA.

### -5- QUESTIONS DIVERSES.

Mme le maire communique plusieurs informations : succès du repas des Anciens du 04/11 et de la cérémonie du 11/11, réunion des référents de quartier le 08/12, distribution des colis le 15/12.

Mme Lerosier demande si le tampon eaux pluviales du chemin du bois va être réparé (bruit quand des voitures roulent dessus). Mr Cahu répond que les agents municipaux seront envoyés sur place

Mr Guillotin, par la voix de son mandataire (procuration), transmet une question sur la participation citoyenne (mise en place du dispositif, signalétique). Mme le maire répond qu'une réunion des référents de quartier avec la Gendarmerie est prévue le 08/12/18.

Affiché le 29/11/2018.

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER

